



Marseille, le 8 octobre 2018

Communiqué de presse

Evacuation de la caserne Masséna à Marseille (3^e)

Le 29 juin 2015, à la suite de la visite d'un expert judiciaire, la ville de Marseille prenait un arrêté déclarant l'immeuble de la caserne Masséna, située dans le 3^e arrondissement de Marseille, en péril grave et imminent. Une première opération d'évacuation était diligentée le 3 juillet 2015.

Depuis quelques mois, le site était de nouveau occupé de manière illicite. Compte tenu du niveau de dégradation du bâtiment et des risques encourus par ses habitants, une nouvelle évacuation était devenue indispensable. Début septembre, la préfecture de police des Bouches-du-Rhône a réuni l'ensemble des acteurs concernés afin de planifier l'évacuation dans les délais les plus brefs.

Pilotée par le préfet de police, l'évacuation est intervenue ce matin. Pour cette opération, une compagnie de CRS et un escadron de gendarmerie mobile sont venus épauler les policiers de la division Nord de la direction départementale de la sécurité publique.

Cette opération fait suite à un certain nombre d'actions préparatoires engagées conjointement par l'État et la ville de Marseille afin qu'il soit mis un terme effectif et durable aux situations de danger auxquelles les habitants étaient confrontés. Ainsi, la mise en place d'un gardiennage du bâtiment et les moyens de sécurisation des accès à l'immeuble ont été prévus, en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Sous l'égide de la préfète déléguée pour l'égalité des chances, la direction départementale de la cohésion sociale organise la prise en charge des personnes qui en manifestent le souhait pendant l'évacuation du site et tout particulièrement celles en situation de vulnérabilité. Cette prise en charge consiste en une mise à l'abri durant quelques jours dans un gymnase mis à disposition par la ville de Marseille.

Chaque personne prise en charge bénéficiera d'un accueil lui assurant le gîte et le couvert, ainsi qu'un diagnostic social et administratif, permettant une orientation rapide dans un dispositif d'accueil adapté, qu'il relève de l'accueil des demandeurs d'asile, ou de l'accueil des personnes sans-abri. Une prise en charge médicale est également prévue pour les personnes qui en auront besoin.

Cette opération de prise en charge des publics évacués du site mobilise plusieurs associations, le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation), ainsi que l'OFII (office français pour l'immigration et l'intégration).



Sur les 124 personnes recensées sur place, 94 ont souhaité bénéficier de cette prise en charge et ont été acheminées en bus vers le gymnase.

Le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet de police des Bouches-du-Rhône saluent les forces de sécurité mobilisées dans le cadre de cette évacuation, qui s'est déroulé sans incident, les marins-pompiers et l'ensemble des associations et opérateurs investis pour la mise à l'abri et le diagnostic social des populations évacuées ce jour.

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau du cabinet/communication

Mathieu DUROSELLE 06.74.60.02.05 – Marie-Flore VALLON 06.72.85.84.71 – Oualid SAHTOUT 06.85.11.64.82

pp13-communication@interieur.gouv.fr – www.bouches-du-rhone.gouv.fr

 Préfecture de police des Bouches-du-Rhône –  @prefpolice13